

Décryptages Partageons l'info...!

N°14 Avril 2016

APPRENONS À NOUS CONNAÎTRE

La Ville, le CCAS et le CNAS vous accompagnent au quotidien

La Ville et le CCAS du Bouscat sont adhérentes du Comité National d'Action Sociale. La cotisation dont elles s'acquittent leur permet de proposer une offre complète de prestations sociales, culturelles, familiales et de confort à leurs personnels. Chaque agent titulaire ou stagiaire peut bénéficier des avantages du CNAS. Une ancienneté de 6 mois, ou un contrat de plus de 6 mois est nécessaire pour l'inscription d'un contractuel.

· AU QUOTIDIEN:

Pour l'agent et ses ayants droit: aide familiale, mariage/PACS, prêts divers, téléassistance...

Tickets CESU, Vie professionnelle (indemnités pour médaille, départ à la retraite...)

Information juridique gratuite, Retraite (Aide ménagère à domicile, hébergement permanent...), logement (Déménagement, prêts divers...).

Transport: Aide financière pour le permis de conduire, tarifs avantageux pour l'achat de véhicule, réduction sur contrats d'assurance...

Nombreux chèques réduction, abonnements magazines, coffrets cadeau.

· **SOLIDARITE:** Handicap, décès, aléas de la vie (aide sociale, secours exceptionnel...), écoute sociale (conseils gratuits d'ordre familial, médical, financier ou administratif).

· **LES ENFANTS:** Prime pour naissance, adoption, reconnaissance, garde jeune enfant, éveil culturel, rentrée scolaire, Noël des enfants...

· **LA CULTURE, LES LOISIRS:** Chèques Lire/Disque/culture, Billetterie, chèques sport et bien-être, carte pêche...

· LES VACANCES:

Tarifs préférentiels pour séjours vacances, Chèques-Vacances, prêt, séjours enfants (vacances, linguistique...), stages moniteur ou animateur...

La catalogue détaillé des prestations ainsi que les procédures d'inscription et de commande sont disponibles sur le site www.cnas.fr ou auprès de votre correspondant CNAS (Serge TAUZIA: 0557222621 ou s.tauzia@mairie-le-bouscat.fr).

La Qualité de Vie au Travail : Point d'étape

La phase de diagnostic de la démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de la ville et du CCAS du Bouscat étant achevée, les agents ont pu participer les 10, 11 et 17 mars 2016 à des groupes de travail thématiques animés par le cabinet de conseil RH Neeria afin d'effectuer des propositions d'élaboration d'un plan d'actions permettant d'améliorer leur qualité de vie au travail.

Ces séances de travail ont fait l'objet d'une restitution en Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail le 05 avril 2016.

Une présentation à l'ensemble des agents sera effectuée une fois le plan d'actions finalisé. Ce dernier sera également intégré au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).



Vous souhaitez participer au comité de rédaction et/ou nous faire part de vos commentaires sur « Décryptages », contactez le service communication:
h.rochedallay@mairie-le-bouscat.fr
ou 05 57 22 26 74



Comprendre son bulletin de salaire

Vos rendez-vous

- Conférence-débat les services de renseignement français dans la bataille de Verdun par Jean-Marc Degoulange, général(2S)
Lundi 9 mai - 20 h - La Source
- Du 9 au 27 mai, exposition "Les îlots de chaleur urbains", La Source
- Chœur de l'opéra National de Bordeaux
Mardi 10 mai - 20h30 - Ermitage-Compostelle
- Printemps pianistique de l'école municipale de musique
Mercredi 18 mai - 20h - Ermitage-Compostelle
- Audition des élèves de l'école municipale de musique
Vendredi 20 mai - 20h - Ermitage-Compostelle
- Les journées petite enfance
Du lundi 23 au samedi 28 mai
- Barber Shop quartet
Mardi 24 mai - 20h30 - Ermitage-Compostelle
- Eco Raid - Samedi 28 mai de 14h à 18h
- Parcours découverte des actions de l'Agenda 21
- Passeport à retirer sur les différents points du parcours
Forum Agenda 21 et forum kids - mardi 31 mai à partir de 18h, La Source

Infos

- Arrivées :** Thomas Urvoy (responsable des politiques contractuelles), Arnaud Freynet (directeur du pôle jeunesse), Florence Colin (directrice crèche Providence), Guillaume Ducourret, (image et son, La Source), Gil Joseph (animateur multimédia, La Source), Agathe Richeboeuf (CCAS), Vanessa Blanchemanche (crèche Chenille Verte), Pascale Marcoulet (multi accueil Mosaïques) Ana Gentilhome (La Source)
- Mutation interne :** Valérie Daguet, (facturation)
- Départ :** Marine Lepez (direction générale)

Bonne retraite à Marcel Tecles (responsable de la piscine municipale) et Violaine Granier (SAAD) !

Le SAAD recrute !

8 mises en stage sont proposées aux agents sociaux du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CCAS actuellement sous contrat à durée déterminée. Le recrutement est également ouvert en externe aux aides à domicile qui souhaiteraient rejoindre le service de la Ville du Bouscat. Après un test écrit évaluant leurs capacités d'autonomie au domicile des bénéficiaires, chaque candidat sera reçu par un jury auprès duquel il pourra développer ses motivations.

Le renforcement de l'équipe d'aides à domicile titulaires entre dans le cadre du projet de réorganisation du SAAD afin de pérenniser l'activité et d'améliorer l'offre de service auprès des seniors les plus fragiles.

Le bulletin de paie mentionne les différents éléments composant la rémunération, sous forme de «rubriques» :

Le traitement de base indiciaire est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon qu'il a atteint. Il est calculé en multipliant le point d'indice de **4.63 €**, par l'indice majoré. La valeur du point va être augmentée de 0.6% au 1er juillet 2016 et au 1er février 2017.

Le salaire brut totalise l'ensemble de la rémunération: en plus du traitement, le cas échéant, le supplément familial, la NBI, les heures supplémentaires, le régime indemnitaire: c'est sur ce montant que sont calculés les cotisations ou versement à différents organismes. Le bulletin de paie fait apparaître une liste de cotisations ou de contributions (avec leur assiette, leur taux et les retenues) auxquelles sont soumis l'employeur et l'agent public.

Le net à payer est la somme, exprimée en €, effectivement perçue par l'agent, après déduction des diverses cotisations.

Le bulletin de salaire doit être conservé par le salarié sans limitation de durée.

Focus

Temps de travail et avantages sociaux : constitution de groupes de travail

Deux groupes de travail sont envisagés pour réfléchir sur l'aménagement du temps de travail et la revalorisation des avantages sociaux.

Chaque groupe se réunira avant les vacances d'été, à la rentrée et en fin d'année, dans le but d'analyser l'existant, de faire des propositions à soumettre à l'avis du comité technique avant décision du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS.

Chaque groupe sera constitué de :

- un collège d'élus : Virginie MONIER et Odile LECLAIRE,
- un collège de représentants de l'encadrement, dont le Directeur Général des Services, la Directrice Adjointe en charge du projet, un représentant du comité de direction et de l'encadrement intermédiaire,
- un collège d'agents : un représentant de chaque organisation syndicale et quatre agents.

Les agents et encadrants intéressés pour participer à ces travaux sont invités à se faire connaître auprès de Nicolas Bedin 05 57 22 26 55 (n.bedin@mairie-le-bouscat.fr)

Direction de la publication: Yannick Uhel, Hélène Roche Dallay

Comité de rédaction: Alexia Alcubierre, Christelle Broux, Marie-Pascale Vincent et Nicolas Bedin